



Informations clés pour les investisseurs

Quest Management - Quest Cleantech Fund R (LU1171478784)

Un compartiment de Quest Management, SICAV
Société de gestion: VP Fund Solutions (Luxembourg) SA

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale et afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif est de réaliser une croissance des actifs à long terme.
 - Le portefeuille est géré activement.
 - Le portefeuille investit principalement dans des actions de sociétés dites « cleantech » (technologies propres) cotées sur les marchés développés. La notion de « cleantech » recouvre tous les produits et services qui permettent une utilisation plus propre et plus efficiente des ressources naturelles terrestres telles que l'énergie, l'eau, l'air ou les matières premières.
- Le portefeuille cible des sociétés dites « cleantech » intervenant sur des secteurs d'activités tels que les énergies renouvelables, le rendement énergétique, le traitement des eaux, le recyclage des déchets, le

contrôle de la pollution ainsi que les matériaux de pointe. Par ailleurs, le portefeuille peut investir dans des actions de sociétés « cleantech » cotées sur des marchés émergents ainsi que dans des obligations convertibles émises par ces entreprises.

- Le compartiment n'a pas recours aux instruments dérivés.
- Recommandation : Ce compartiment ne convient peut-être pas aux investisseurs souhaitant récupérer leur argent dans un délai de 9 ans.
- Les parts peuvent être souscrites ou restituées chaque jour aux conditions indiquées dans les documents relatifs au fonds.
- Le rendement net et les plus-values de capital réalisées sont réinvestis.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur de risque reflète le profil de risque et de rendement. Plus l'indicateur appartient à une catégorie élevée, plus les chances de gain sont élevées, de même que le risque de subir une perte. L'indicateur de risque repose sur des données historiques et ne constitue pas une indication fiable de la future évolution du profil de risque. L'indicateur de risque du compartiment étant susceptible d'évoluer dans le temps, il ne constitue aucune garantie. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. La catégorie d'actions appartient à la catégorie 5 parce que le cours a enregistré des fluctuations modérées par le passé.

Les catégories de risque suivantes peuvent être importantes et ne sont pas prises en considération de manière adéquate par l'indicateur de risque :

Risques de liquidité : lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un

niveau de liquidité relativement faible, cela peut le cas échéant avoir un impact sur le risque de liquidité du compartiment dans son ensemble.

Risque de défaillance : le fonds résulte de la conclusion de contrats avec plusieurs contreparties. Lorsqu'une contrepartie devient insolvable, il peut arriver qu'elle ne s'acquitte pas ou que partiellement de sa dette.

Risques opérationnels et risques liés à la conservation de valeurs patrimoniales : le fonds peut être victime de fraude et/ou d'autres actes criminels. Il peut subir des pertes provoquées par des événements externes ou provenant de l'insuffisance de procédures internes, de la défaillance de systèmes ou de la faute de collaborateurs de la société de gestion ou d'un organisme secondaire/dépositaire ou encore de tiers extérieurs.

Risques de crédit : Le compartiment peut investir directement ou indirectement dans des obligations (convertibles). Si l'émetteur d'une obligation (convertible) n'est pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser la valeur nominale à temps, cela peut engendrer une perte totale ou partielle de la valeur de l'obligation (convertible). La révision à la baisse de la solvabilité d'un émetteur peut également engendrer une baisse totale ou partielle de la valeur de l'obligation (convertible).

Frais

Les frais et les commissions acquittés servent à financer la gestion courante, la conservation du patrimoine ainsi que la commercialisation des parts de fonds. Ils réduisent vos opportunités de revenus.

Frais ponctuels prélevés avant et après investissement

Commission d'émission	2,00% au maximum
Commission de rachat	0,00% au maximum
Commission de conversion	1,00% au maximum

Frais prélevés au cours de l'année

Frais courants	1,7700%
----------------	---------

Il s'agit du montant maximum qui est appliqué à la valeur des parts avant investissement ou qui est prélevé du prix de rachat avant le paiement. Les commissions peuvent dans des cas particuliers être moins conséquentes. Vous pouvez vous adresser à votre conseiller fiscal ou au service compétent dans votre cas pour connaître les montants actuels.

Les frais courants ne comprennent ni les frais liés aux performances du fonds ni les frais de transaction, à l'exception des éventuelles commissions liées à l'achat ou à la vente de parts de fonds cibles.

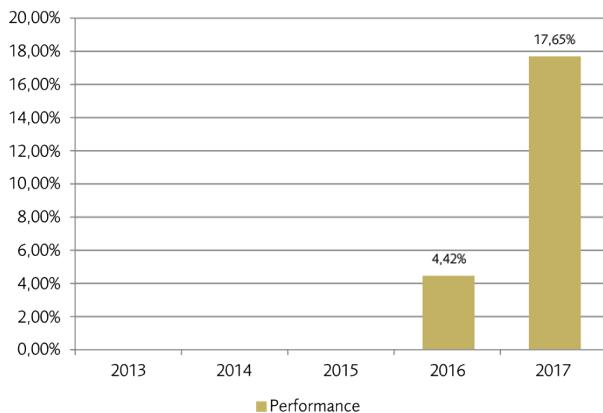
Les frais courants indiqués ici ont été prélevés durant le dernier exercice du fonds qui s'est achevé le 31 décembre 2016. Ils peuvent varier d'une année sur l'autre.

De plus amples informations sur les frais et les méthodes de calcul sont disponibles dans la documentation de vente qui peut être consultée sur le site Internet de la société de gestion www.vpfundsolutions.com.

Frais prélevés dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucun
---------------------------	-------

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.

Les performances passées ont été calculées déduction faite de l'ensemble des frais, à l'exception des éventuelles commissions liées à l'achat ou à la vente de parts.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

La classe de parts a été libérée le 31 mars 2015.

Informations pratiques

Organisme dépositaire: VP Bank (Luxembourg) SA, 1930 Luxembourg, Luxembourg

D'autres informations pratiques concernant le fonds, la documentation de vente, les derniers rapports annuels et semestriels disponibles ainsi que les prix actuels des parts sont disponibles gratuitement en langue anglais sur le site Internet de la société de gestion www.vpfundsolutions.com

Des informations sur d'éventuelles autres classes de parts sont fournies dans la documentation de vente, dans les récents rapports annuels et semestriels ainsi que sur le site Internet de la société de gestion www.vpfundsolutions.com

Le fonds est soumis à la législation fiscale applicable en Luxembourg. Cela peut avoir des répercussions sur la manière dont les revenus issus de vos placements sont imposés. Par conséquent, nous vous invitons à consulter votre conseiller financier ou fiscal avant de décider d'investir ou non.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que si une des déclarations contenues dans le présent document est trompeuse, inexacte ou non cohérente avec les parties correspondantes du prospectus. Ce document décrit la classe de parts susmentionnée. Toutefois, le pros-

pectus et les rapports annuels et semestriels se réfèrent au fonds dans sa globalité.

Il n'existe pas de responsabilité solidaire des différents compartiments du fonds entre eux. Autrement dit, ce qui joue un rôle pour vous en tant qu'investisseur, ce sont uniquement les gains et les pertes occasionnés par le compartiment susmentionné.

Les investisseurs ont en règle générale le droit de passer d'un compartiment du fonds à un autre. De plus amples informations sur la conversion de parts sont disponibles dans la documentation de vente.

Ce fonds est autorisé en Luxembourg et réglementé par Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les détails relatifs aux politiques et aux pratiques actuelles de rémunération, incluant aussi une description de la manière dont la rémunération et les autres indemnités sont calculées ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution, peuvent être consultés sur www.vpbank.lu/remuneration_policy. Sur demande, une version imprimée vous sera remise gratuitement. Les informations clés pour les investisseurs fournies ici sont exactes et à jour au 18 janvier 2018.